

Initiation à l'attelage en milieu carcéral à Besançon

Partenaire de l'homme depuis près de 5000 ans, le cheval est aujourd'hui utilisé pour son rôle thérapeutique et social : adaptabilité, respect de l'autre, communication, les bénéfices sont multiples. « *L'air du paradis est celui qui souffle entre les oreilles d'un cheval* » suggère ce proverbe arabe. Et pourtant, à Besançon c'est aussi l'air de la prison qui souffle depuis quelques mois entre les oreilles de RIVOLI, cheval comtois intervenant en milieu carcéral.

Un partenariat volontariste

La première tentative d'introduction du cheval en milieu carcéral à Besançon a été faite en 2008 avec pour objectif l'organisation de « semaines équestres » visant à responsabiliser les détenus, auxquels étaient confiés les soins d'un cheval.

Ce nouveau projet est différent : il s'agit ici d'initier à l'attelage des détenus mineurs, sous la coordination du Haras national et dans le cadre du partenariat avec la direction de l'administration pénitentiaire et la Maison d'Arrêt de Besançon. Cette expérience a pour double objectif :

- de permettre l'acquisition ou la ré-appropriation des repères fondamentaux (respect des autres et de soi, importance des règles, etc.),
- et d'œuvrer à l'instauration et au maintien d'un climat social apaisé au sein de l'établissement pénitentiaire.

C'est donc une déclinaison locale de l'accord cadre national entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) et l'IFCE visant à conforter le rôle socio-éducatif du cheval et des activités qui lui sont rattachées.

Des séances attendues

Fortement orienté vers la discipline de l'attelage sportif, le Haras national de Besançon et le service territorial éducatif de milieu ouvert (S.T.E.M.O.) Sud Franche-Comté de la P.J.J. proposent dans ce cadre depuis fin 2011, des séances mensuelles d'initiation à l'attelage au sein du quartier des mineurs de la Maison d'Arrêt de Besançon.

Deux agents IFCE identifiés auprès de la direction de l'administration pénitentiaire, dont un titulaire du BPJEPS option attelage, animent l'atelier qui emploie



© Lagneaux D./IFCE

RIVOLI aux portes de la Maison d'Arrêt

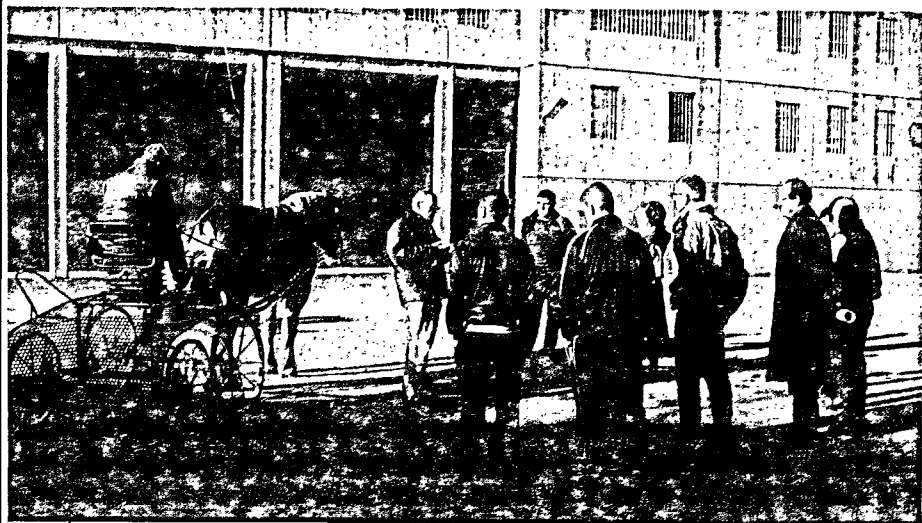
un cheval de trait comtois, RIVOLI, une voiture de type marathon et son harnais adapté.

Chaque séance de 90 minutes vise à faire découvrir les bases de l'attelage, à permettre d'apprendre à connaître l'animal et à appréhender l'ensemble des principes techniques et de sécurité liés de la discipline. Sont abordées les notions telles que : l'approche du cheval, la connaissance générale du harnais, le maniement des guides, le juste ton de la voix, etc.

Au-delà des acquis pratiques qui pourront faire l'objet d'une validation « officielle », il est intéressant de recueillir différents avis. La notion de liberté véhiculée par le cheval est bien-sûr omniprésente, comme celle d'un autre horizon possible : « *Je pense que ce projet est intéressant, c'est la première fois que je fais du cheval, je trouve que c'est bien* ». « *En prison, je trouve ça bien !* » « *C'est sympa car ça permet de ne pas voir que des barreaux* ».

Les éducateurs sont aussi les témoins des implications du travail avec le cheval :

« *Le fait de respecter les consignes (pour mener l'attelage correctement) c'est important, alors qu'on voit, par exemple, beaucoup de jeunes avec les scooters qui ne respectent pas le feu rouge ou un sens interdit ! Ici au moins, ils respectent les consignes qu'on leur donne* ».



© Lagneaux D. / IFCE

« Respecter les consignes pour mener l'attelage correctement c'est important »

Des règles pour avancer

L'attelage nécessite un minimum de règles de fonctionnement, les séances sont l'occasion de distiller la notion de pertinence des règles, base d'un bon déroulement de l'activité. La règle n'est pas d'abord une contrainte mais est là au contraire pour faciliter le fonctionnement, aujourd'hui celui de l'attelage, mais demain celui la vie en société.

Qu'en pensent les personnels de l'administration pénitentiaire assistant aux séances ?

« Pendant une heure et demie les jeunes se succèdent aux commandes de la calèche, avec un animal qui n'est pas toujours facile à maîtriser. Avec ses 750 kg, c'est lui qui aura toujours le dessus ! »

Les jeunes détenus optent rapidement pour une attitude d'attention et de respect vis-à-vis du cheval afin de prévenir son comportement, ses réactions. Aujourd'hui ils sont attentifs au cheval, demain ils devront l'être face à leurs semblables à commencer par ceux de la prison dont la vie peut ainsi être apaisée.



© Lagneaux D. / IFCE

Recueillir les témoignages pour capitaliser l'expérience

D'autres témoignages seront recueillis cours des séances. Le projet n'en est qu'à son début ; cependant, quelques remarques peuvent déjà être formulées.

Avant ce projet peu de détenus avaient une connaissance du monde du cheval même si quelques-uns avaient eu l'occasion « de faire du cheval ». La première réticence passée, tous ont exprimé le plaisir ressenti à découvrir l'animal. L'accueil est donc positif.

Les médias (télé, radio, presse écrite) nationaux et locaux, ont relaté de façon très importante cette expérimentation. La médiatisation a eu un effet sur les jeunes mineurs incarcérés qui se sont vus, ont été vus véhiculant une image positive d'eux-mêmes : « Pour une fois, on a parlé de nous en bien ».

Après cette couverture médiatique, de nombreux témoignages par téléphone ou de vive voix, de Bisontins, Franc-comtois mais aussi de personnes hors région, viennent encourager l'initiative, féliciter la démarche ou encore formuler des vœux pour qu'elle se poursuive.

Avenir et perspectives équestres

Dans la foulée de cette expérience, l'unité éducative d'activités de jour - le FAE (Foyer d'Action Educatif), service de la P.J.J.- a récemment conventionné avec le Haras national de Besançon pour l'accueil d'un stagiaire issu du milieu carcéral. Les objectifs sont de le sensibiliser aux conditions réelles de la vie professionnelle. Stagiaire au sein de l'équipe de l'IFCE de Besançon, ce jeune homme avait participé, quelques semaines avant son arrivée au Haras, au projet « attelage en milieu carcéral ». Son intégration est actuellement exemplaire.

Sans prétendre souffler un « air du paradis » en prison, ce projet pourrait davantage se résumer par cet autre proverbe, turkmène celui-là : « Le cheval est pour l'homme comme les ailes pour l'oiseau ». Bon vol !

Daniel LAGNEAUX,

Directeur du Haras national de Besançon, IFCE

Youssef AZOUGAGH,

Educateur spécialisé

Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert - P.J.J.